

Règlements en vigueur

1. Violence verbale ou psychologique

Aucun cas de violence verbale ou psychologique n'est toléré en ces lieux, que ce soit dirigé vers un membre du personnel ou un.e participant.e.

2. Violence physique

Aucune violence physique n'est tolérée à La Sphère. Toute personne abusant de violence physique à titre de participant.e ou dans le cadre de ses fonctions, doit obligatoirement quitter les lieux puisqu'une suspension prend effet. Ici, c'est tolérance ZÉRO!

3. Drogue et alcool

Aucune consommation de drogue ou d'alcool n'est tolérée à La Sphère. Un doute raisonnable de croire à une consommation est réprimandée et engendre des conséquences. Un comportement inadéquat dans nos bureaux suite à une consommation abusive la veille engendre également des conséquences.

4. Bris et vol de matériel

Aucun bris ou vol de matériel appartenant à La Sphère et à ses employé.e.s n'est toléré. Dans le cas contraire, les contrevenant.e.s doivent déboursier eux-mêmes tous les coûts relatifs aux réparations ainsi qu'au remplacement du matériel brisé ou volé.

5. Langage

Par respect pour tout le monde, un ton de voix excessif ou un langage grossier n'est aucunement toléré à l'intérieur de nos locaux.

6. Salle informatique

L'utilisation des ordinateurs de la salle informatique est en priorité pour la recherche d'emploi et aux démarches qui y sont reliées. L'utilisation des ordinateurs à des fins douteuses peut donner lieu à une expulsion de nos locaux.

7. La cuisine

L'utilisation de la cuisine par un.e participant.e doit être approuvée par l'employé.e responsable.

Toute personne ne respectant pas ces règlements peut se voir refuser l'accès aux services de La Sphère.